

THÉATRE

RÉVOLUTIONNAIRE.



LIBERTÉ, ÉGALITÉ,
FRATERNITÉ

OU

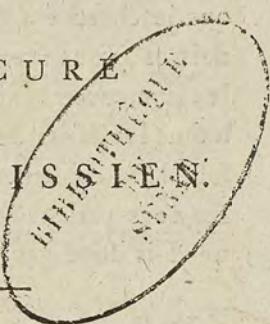


ДЕЯНИЯ ПОСЛА
АПОСТОЛА ПАУЛА

ДЕЯНИЯ АПОСТОЛА
ПАУЛА

DIALOGUE

ENTRE UN CURÉ
ET SON PAROISSENIEN.



LE PAROISSENIEN. Eh bien, M. le curé, c'est donc dimanche prochain que vous continuerez à édifier vos paroissiens par un témoignage encore plus solennel de votre patriotisme ?

LE CURÉ. Autre temps, autres mœurs ! Les choses ont bien changé de face : j'en ai le cœur navré. . . .

LE P. Est-ce que vous ne seriez plus patriote ?

Le C. Patriote ! qui mieux que moi doit et peut l'être ? Les motifs de mon civisme sont indépendants de toutes les vicissitudes humaines ; ils reposent dans ma conscience : mais la religion. . . .

A

LE P. M. le curé , elle va devenir plus pure ,
plus florissante que jamais

LE C. Elle est perdue pour la France ; et il est tems
que je cherche à dessiller vos yeux. Vous me con-
noissez , vous savez combien je me suis prêté depuis
le commencement de la révolution , à tous les besoins ,
à tous les desirs du district. Il m'a honoré plusieurs
fois de sa confiance , et j'ose dire que je la méritois.
En vous parlant aujourd'hui un autre langage , je
ne dois donc pas vous paroître suspect.

LE P. Oh ! non , je vous crois un galant homme ;
mais ces aristocrates travaillent furieusement toutes
les têtes , et peut-être

LE C.. Laissions l'aristocratie , avec tous ses com-
plots vrais ou supposés. Connoissez-vous la cons-
titution civile du clergé ?

LE P. Non : je ne l'ai pas lue ; mais c'est la
constitution qui nous rend libres , et qui doit faire
pour toujours notre bonheur.

LE C. Ah ! mon ami , voilà donc comment vous
formez vos jugemens , et comment vous dirigez
votre conduite. Il suffit qu'on vous dise le mot
constitution , pour que vous adoptiez , pour que vous
révériez , et dans un moment où je vous parois

seulement chrétien , vous m'appelez aristocrate. Eh ! bien , connoissez enfin cette constitution civile du clergé..... Voyez et lisez.....

LE P. Oh ! je sais maintenant ce que vous voulez dire : c'est ce décret de l'auguste assemblée , qui défend aux évêques d'avoir cinq à six bénéfices à la fois , de nous éclabousser dans les rues..... Ce décret qui chasse tous ces chanoines inutiles , empâtés de lods et de censives que nous ne paye-rons plus. La bonne chose que ce décret!....

LE C. Si ce décret ne tendoit qu'à supprimer des abus , il seroit toujours vicieux quant à la forme ; mais il le seroit moins.

LE P. La forme ! tenez , M. le curé , laissez là toutes ces vieilles formes ; elles étoient bonnes pour des siècles d'ignorance ; mais aujourd'hui. Avez-vous entendu M. Camus. C'est un brave homme que celui-là , et par-dessus un bon chrétien : car il va à la messe et il y communie. Eh bien ! M. Camus dit qu'il ne s'agit ici que de toiser un diocèse , que de couper une paroisse en deux , ou bien de l'agrandir ; et tout cela ne touche point à la religion.

LE C. Vous avez entendu M. Camus : voulez-vous m'écouter , moi.

LE P. Certainement , oui , et avec plaisir.

LE C. Eh bien , croyez-vous que Dieu ait donné une autorité à l'église en la personne d'abord de ses apôtres et puis de leur successeur ?

LE P. C'est bien fort pour moi , que cette question ; car.....

LE C. Parlons donc autrement : vous êtes chrétien , n'est-ce pas ? un chrétien est l'enfant de l'église. Or , voici ce que votre catéchisme dit sous la conduite de l'église : l'église est la société des fidèles , qui des pasteurs légitimes , ne font qu'un seul corps dont Jesus-Christ est le chef.

LE P. Je comprends cela ; mais l'assemblée nationale ne touche ni à l'autorité de l'église , ni à la foi ; elle ne se mêle pas du spirituel.

LE C. Elle le dit ; mais elle se trompe : car enfin , la jurisdiction d'un évêque est bien quelque chose de spirituel . --- Vous le sentez , vous en convenez. Eh bien , l'assemblée nationale l'ôte à cinquante-trois évêques ; elle leur dit : vous ne serez plus rien. Elle la transporte au contraire au seul évêque qui doit être dans le département , et elle lui dit : vous serez tout.

LE P. Mais si cet évêque est inutile , pourquoi ne pas l'ôter ? Moins il y aura d'évêques , moins il y aura d'abus et d'aristocrates .

LE C. Ce n'est pas la question : il ne s'agit pas d'examiner ici s'il faut en France plus ou moins d'évêques ; mais seulement de décider si l'assemblée nationale ne touche point au spirituel . Or , elle y touche , puisqu'elle ôte , puisqu'elle donne une juridiction qui est purement spirituelle .

LE P. D'accord ; mais aussi , pourquoi les évêques supprimés ne consentent-ils pas à leur suppression ?

LE C. Ils le veulent ; mais ils demandent que ce soit l'église qui l'ordonne , parce qu'il n'appartient qu'à elle de prononcer à ce sujet . Vous voyez qu'on peut aller toujours au même but , et qu'on y iroit en effet : pourquoi donc l'assemblée nationale s'y refuse-t-elle ?

LE P. Elle a tort ; mais il faut aussi convenir que ce côté droit de l'assemblée est bien entêté , bien ennemi de la révolution .

LE C. Cela peut être dans ce sens , que marchand qui perd ne peut pas rire ; mais qu'ils consentent de bonne grace ou non , puisqu'ils consentent , cela ne suffit-il pas ? Tenez , voyez encore cet article du décret :

Il défend de recourir au pape pour quelque affaire que ce soit , et il ne borne toute la soumission que nous devons au saint siège , qu'à une simple lettre de compliment que lui adresseront les nouveaux évêques.

LE P. Est-ce là aussi toucher au spirituel ?

LE C. C'est plus qu'y toucher , c'est le mettre en pièce. Le pape a reçu son autorité de J. C. lui-même , lorsqu'il dit à Saint-Pierre , dont les papes sont les successeurs : paisez mes brebis , paisez mes agneaux ; vous êtes Pierre , et sur cette pierre je bâtirai mon église..... Tous les conciles , tous les pères ont entendus ces paroles dans le même sens ; Luther et Calvin l'ont pris différemment , et l'église les a condamnés.

LE P. J'entends ; mais pourquoi enverrions-nous de l'argent à Rome ?

LE C. Eh bien , n'en envoyons plus ; le pape saura bien s'en passer ; mais ce dont nous ne pouvons nous passer nons-même , c'est de reconnoître l'autorité du pape , c'est d'y être soumis.

LE P. Il y aura donc alors deux souverains en France ?

LE C. Non , il n'y en aura qu'un ; car le pape ne

se mêle ni de notre constitution , ni de nos lois , ni de nos impôts , ni de notre police ; il n'est auprès de nous que l'organe de l'église pour tout ce qui est spirituel. Son empire est sur les consciences , et il ne leur parle que pour leur dire , obéissez à vos maîtres , respectez les lois. S'il venoit en France lui-même , il seroit sujet comme nous. Hé vous savez que s'il vouloit se mêler à Rome de notre temporel , nous lui dirions , mêlez-vous de vos affaires.

LE P. C'est bien vrai ; mais vous conviendrez aussi que ces papes sont bien fiers.

LE C. Mon ami , respectez mieux les vicaires de J. C. , les représentans de l'église ; et lorsqu'ils nous parlent au nom de Dieu et de cette même église , soyons soumis ; car enfin , il y va de notre conscience.

LE P. C'étoit bon autrefois ; mais aujourd'hui....

LE C. Autrefois comme aujourd'hui. L'évangile n'a point changé , et l'évangile dit : celui qui n'écoute point l'église sera regardé comme un payen , comme un publicain ; et parlant du premier pasteur de cette église , il ajoute : qui les écoute m'écoute , qui les méprise me méprise.....

LE P. J'ai donc tort , j'en conviens ; mais.....

LE C. Patience ; voici encore un article sur mille , qui porte que les membres du conseil de l'évêque auront la même autorité que lui dans le gouvernement de son diocèse. Qu'en pensez-vous ?

LE P. Moi , je pense que MM. les évêques étoient quelquefois de fiers despotes.

LE C. Les lois de l'église ont mis des limites , ont prescrit des règles à leur autorité , que la nation demande que ces lois , que ces réglemens soient en vigueur : cela est juste ; mais sous prétexte que l'arbre a quelques mauvaises branches , faut-il le détruire jusqu'aux racines ?

LE P. Non ; mais si la besogne est si mauvaise , pourquoi donc des hommes respectables , des curés de Paris , l'ont-ils donc approuvé et par serment ?

LE C. Mon ami , déplorons ici la foiblesse humaine , et plaignons des hommes qu'aveugle la peur. D'ailleurs , vous le savez ; parmi les douze apôtres , Pierre renia son maître ; Juda le vendit..... Les hommes sont toujours les mêmes. Au temps du Lutianisme , tout le clergé d'Alexandrie tomba dans l'erreur : Luther , Calvin entraînèrent une multitude innombrable de prêtres dans leur parti.... Fussiez-

vous condamné à voir aujourd’hui la chute des hommes qui vous paroissent les plus respectables, n’en soyez point vous-même ébranlé. L’erreur ne cesse pas d’être erreur parce qu’elle se fait des partisans ; et la vérité, ne dût-elle en France exister que dans la bouche d’un seul homme , elle seroit dans la mienne , et vous devriez la respecter.

LE P. Mais vous seriez alors proscrit et pillé, peut-être....

LE C. Ce ne sont pas les tourmens qui m’effrayent , et avec la grace de mon Dieu je ferai , s’il le faut , le sacrifice de ma vie à ma foi. J’ai fait des sermens comme chrétien , comme prêtre , comme pasteur , j’y serai fidèle. Vous vous trompez , d’ailleurs ce n’est pas moi qu’on pillera ; mais les pauvres. Le peu que je possède leur appartient... Quoi ! vous vous attendrissez à ces paroles... Ne pleurez pas sur moi ; mais pleurez sur vous-même.

LE P. Hélas ! Je devrois ici peut-être vous ressembler ; mais enfin , n’y auroit-il pas un moyen de concilier votre foi avec la constitution , à nos désirs ?

LE C. S’il ne s’agissoit que de la constitution politique du royaume , je continuerois à vous donner l’exemple de la soumission. Je vais plus loin ,

je désire , même ardemment , que les abus du clergé soient réformés : mais cette réforme n'appartient qu'à l'eglise. Eh ! certes , il faut bien que le décret de l'assemblée sur la constitution civile du clergé contrarie ma foi , puisque je le repousse au péril de ma vie , et qu'il m'offriroit d'ailleurs tant d'avantages temporels. Je ne vivois que de casuel ; c'est-à-dire d'aumône , et le décret m'assure 6000 livres d'honoraire pour l'avenir. J'étois inférieur à M. l'archevêque , et le décret me rend son égal ; je tenois de lui mes vicaires , et je ne les tiendrois alors que de moi-même ; je n'avois point d'autre espérance , et je pourrois sous peu de jours peut-être passer sur le siège de Paris... Eh bien ! malgré des perspectives si flatteuses pour l'amour propre que m'offre ce décret , je refuse d'y souscrire , je m'expose par là à tout perdre; n'importe ; mon ame est plus précieuse que mon corps ; et ce qui après Dieu soutient mon courage et anime ma confiance , c'est que dans cet état de choses , il n'est pas possible que mes chers paroissiens , que vous-même vous vous dissimuliez long-temps la pureté de mes motifs.

LE P. Non , non , pasteur vénérable , nous ne serons plus assez malheureux, assez aveuglés pour calomnier vos motifs... Mais en nous quittant , à qui nous confiez-vous ? O le meilleur , ô le plus tendre des pères; me voilà à vos pieds; avant que je vous perde , que j'aie du moins votre bénédiction.

LE C. Relevez-vous, mon ami, mon fils, portion chérie de ce troupeau dont le bonheur, dont le salut fut la seule passion de ma vie. Je ne puis laisser après moi que des loups ravisseurs, que des apostats. Ils seront pour vous sans mission, sans autorité, sans pouvoir. Votre seul véritable pasteur sera là où je serai moi-même. Mais hélas ! je ne pourrai former pour vous que des vœux. Je ne vous verrai plus, je ne vous instruirai pas, je ne vous consolerai pas... Mais sans doute Dieu vous instruira, vous consolera lui-même... C'est entre ses mains paternelles que je vous laisse. Aimez-le, écoutez-le... Soyez d'ailleurs fidèle à la nation, à la loi, au roi, priez avec moi pour ceux qui me persécutent, acquittez ma dette envers eux, rendez-leur le bien pour le mal ; et lorsque vous apprendrez que la mort aura terminé ma douloureuse existence, dites tous ensemble, nous avons perdu un pasteur fidèle, le meilleur, le plus tendre de nos amis... Adieu, il faut nous quitter.

